

Questions orales

Soyons clair. Le problème n'est pas que le gouvernement n'a pas la compétence requise. C'est plutôt qu'il ne sait pas comment s'y prendre et qu'il manque de courage. Le gouvernement ne comprend pas que le projet Rafferty montre clairement qu'on ne peut pas consacrer 600 millions de dollars à la construction de routes et d'aéroports sans mettre en péril le processus d'évaluation environnementale. Le gouvernement se rend-il compte que l'on ne peut pas construire une route sans demander à quoi celle-ci servira?

Ma question est très claire. Le ministre peut-il répondre simplement par oui ou non? Va-t-il s'assurer qu'aucune activité concernant l'un ou l'autre aspect, qu'il s'agisse de la construction de routes ou d'aéroports, ne sera entreprise avant qu'une évaluation complète n'ait été faite?

En terminant, monsieur le Président, le ministre s'engage-t-il à ce que, peu importe sa réponse à la Chambre, celle-ci tienne au moins jusqu'à la fin de la conférence de presse impromptue à l'extérieur?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, la position du gouvernement est que tout projet important de cette nature qui relève de la compétence fédérale, ce qui est certainement le cas ici, doit être assujéti à un processus d'évaluation en vertu des dispositions législatives sur le PEEE, ou à un processus dont il est convenu qu'il respecte les lignes directrices s'appliquant au PEEE. C'est le cas ici. J'ai répété à maintes reprises à la Chambre qu'une évaluation environnementale complète sera faite et qu'aucune décision ne sera rendue avant cette évaluation.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, le ministre a dit en septembre qu'il ne s'agissait pas là de deux projets, mais bien d'un seul qu'il fallait examiner dans son ensemble. En octobre, il a changé d'avis et a dit qu'il n'avait pas d'objection à ce qu'Hydro-Québec investisse 600 millions de dollars dans la construction de routes et d'aéroports avant qu'une évaluation environnementale approfondie ne soit complétée.

Qu'en est-il au juste, monsieur le ministre? S'agit-il d'un seul projet ou de deux? Va-t-on effectuer une évaluation environnementale approfondie avant que les travaux ne commencent ou va-t-on s'engager à nouveau sur le même terrain glissant et va-t-on se retrouver, dans deux ans et par la faute de deux ou trois ministres, dans la situation où un barrage aura été construit avant qu'une évaluation n'ait été faite du projet?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je vais le répéter encore une fois en termes clairs pour que les gens d'en face finissent peut-être par comprendre.

Nous voulons que ce projet soit évalué au plan environnemental.

Nous voulons qu'il soit bien évalué. Nous voulons que le gouvernement provincial participe à cette évaluation. Nous voulons certes qu'y participent les autochtones qui, comme le sait pertinemment la députée d'en face, ont un intérêt très important dans cette affaire.

Nous essayons de réaliser cette évaluation dans le cadre de la convention sur la baie James et le nord du Québec qui a été signée en 1975 par le gouvernement libéral de l'époque. Selon cette convention, un comité fédéral-provincial évaluera tous les aspects du projet.

Son mandat sera double: évaluer l'infrastructure et évaluer le projet. Après cela, nous verrons quelles décisions prendront le gouvernement fédéral et le gouvernement québécois.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, le ministre a dit hier à la Chambre que le gouvernement estime que le projet doit être évalué à fond au plan environnemental avant que les travaux ne commencent. Or, il a dit à d'autres tribunes qu'il était prêt à donner le feu vert pour que des travaux d'une valeur de 600 millions de dollars puissent commencer et il a ajouté qu'il n'avait pas d'objection.

Si le ministre ne sait pas mieux que cela quelles sont ses responsabilités, en dépit de trois jugements judiciaires, ira-t-il en cour avec les Cris pour le découvrir? Déférera-t-il cette affaire au tribunal de sorte que nous ayons une évaluation environnementale approfondie?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, si seulement la députée d'en face avait écouté ma réponse à sa première question avant de lire sa seconde question!

J'ai dit très clairement que les travaux ne commencent pas avant que le projet ait été évalué au plan environnemental. C'est très clair. Les routes, l'infrastructure et l'aéroport seront évalués. Le projet sera évalué. Puis viendra le moment de délivrer ou non les permis. C'est ce que j'ai toujours dit.

Il est absolument faux de prétendre que j'ai déjà laissé entendre quelque part que les travaux pourraient commencer avant que l'évaluation environnementale ne soit terminée.